

40 % des chefs d'entreprise vont verser la prime exceptionnelle défiscalisée

Publié le 20 mars 2019

Le Medef se réjouit que les chefs d'entreprise aient largement décidé de verser la prime exceptionnelle défiscalisée. Dans un sondage commandé à l'institut OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprise, 39 % disent avoir versé la prime ou avoir l'intention de la verser d'ici au 31 mars. Dans les secteurs de l'industrie et des services, ils sont respectivement 53 % et 45 % à l'avoir fait ou en avoir l'intention. Et contrairement à une idée répandue, dans les TPE et les PME, 4 chefs d'entreprise sur 10 ont aussi joué le jeu.

theme_color="#0084ff"> logged_in_greeting="Bonjour que puis-je faire pour vous ?">
logged_out_greeting="Bonjour que puis-je faire pour vous ?">

Dans un premier bilan, l'Insee souligne que les entreprises ont déjà versé plus d'un milliard d'euros au titre de cette prime à la fin janvier.

Ces résultats soulignent la volonté des chefs d'entreprise de disposer de mesures simples et lisibles permettant de partager la valeur ajoutée. S'ils sont très majoritairement favorables (79 %) à la pérennisation de cette prime défiscalisée, ils le sont également sur la généralisation de l'intéressement des salariés (80 %).

S'appuyant sur ces données comme sur les remontées des débats organisés par les Medef territoriaux et régionaux, le Medef a proposé hier de prolonger ce succès en permettant la mise en place, par décision unilatérale, d'un dispositif d'intéressement pour toutes les entreprises de 1 à 250 salariés avec une exonération d'impôt sous un plafond de 1000 euros.

Image not found or type unknown

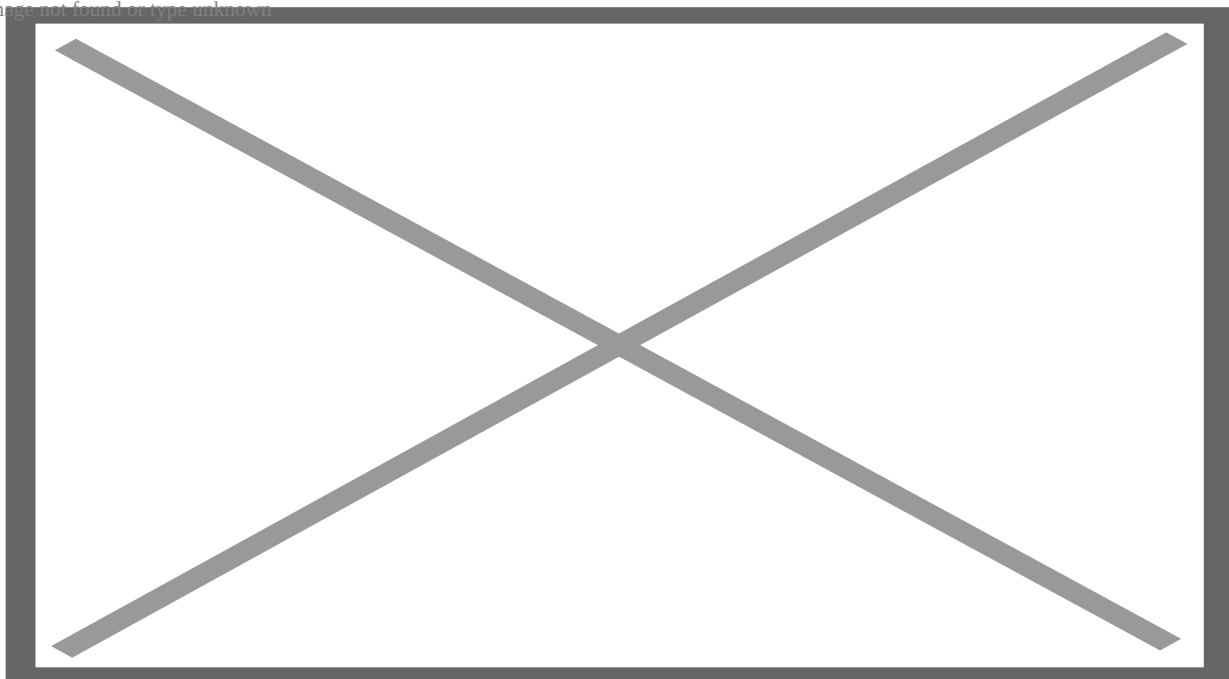


Image not found or type unknown

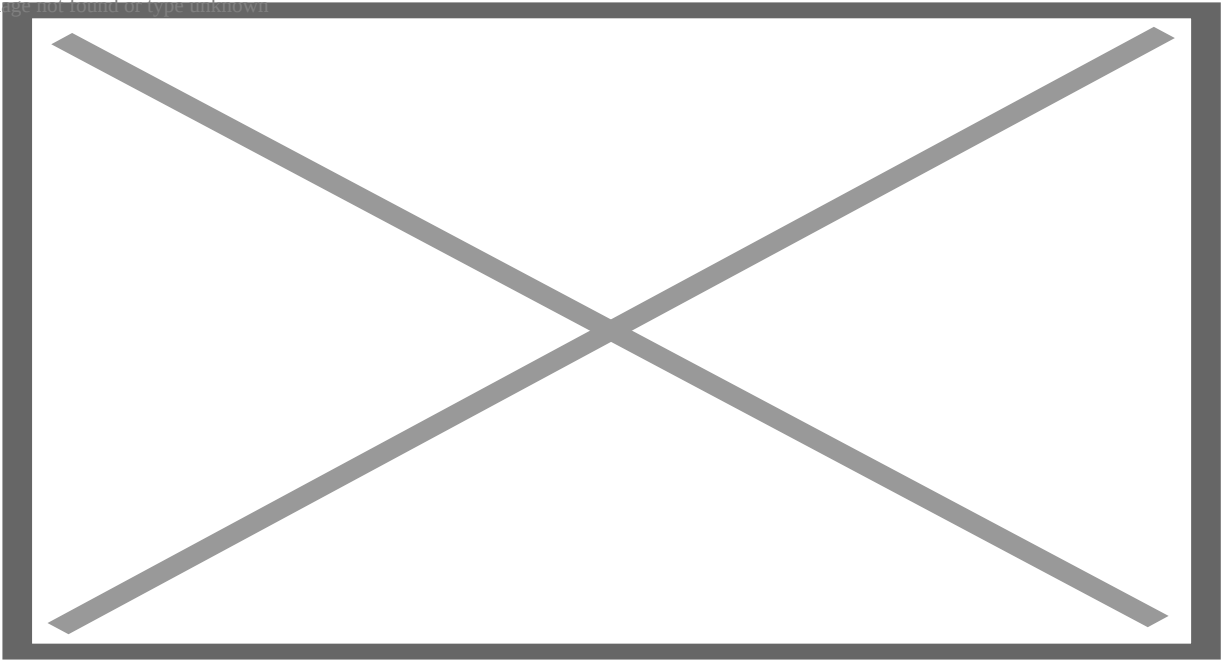


Image not found or type unknown

